

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2014

Convocation du 02 JUILLET 2014

Présents : M.BEAUPUY Laurent, CAGNIART Bertrand, LACHAUD Marie Laure, GIROU Denise, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, MERCIER Jean-Marc, SAULIERE Fabienne, TAXIL Jacques

Excusé : M.BRUNETEAU (procuration à M. CAGNIART)
MORTHOMAS Alain, (procuration à Mme SAULIERE)

Secrétariat de séance : Marie Laure LACHAUD

A 20H, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

1) **Renouvellement du contrat de collecte et d'évacuation des ordures ménagères et déchets valorisable :**

Le contrat liant la commune avec l'entreprise SITA SUD OUEST arrivant à expiration, le Maire, s'appuyant sur les différents rapports d'activité reçus au cours des quatre années écoulées, propose, dans l'attente des réflexions qui seront menées au sein de la communauté de communes, de reconduire le contrat dont il donne les détails.

Après lecture des principales clauses du contrat de collecte et d'évacuation des ordures ménagères et des déchets valorisables, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise SITA SUD OUEST qui en assurera l'exploitation.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS: 0

2) **Travaux de voirie 2014 :**

Après avoir rappelé que le budget primitif adopté en avril avait ouvert une ligne en investissement de 40 000 €TTC pour les travaux de voirie 2014, le Maire rapporte les propositions de la commission municipale « VOIRIE » qui s'est réunie et transporté sur le terrain le jeudi 3 juillet. Suite à l'élection municipale, un diagnostic complet a été demandé à l'Agence Technique Départementale (ATD) dont le conseil prend connaissance. Il ressort de cette étude que pour une doter la commune d'une voirie en bon état, les travaux sont estimés à 700 000€. Conscient des limites budgétaires de notre petite commune, et malgré la somme pourtant importante dégagée cette année, il convient de faire des choix.

La commission propose de classer comme suit l'ordre prioritaire qui servira de base à la demande de devis auprès de 3 entreprises que sont EURAVIA, LAGARDE et LARONZE et COLAS.

Par ailleurs le Maire sollicitera le Président du Conseil Général pour obtenir une aide dans le cadre des amendes de police pour la mise en sécurité de tronçons de voie dégradés.

Ayant pris connaissance des propositions de la commission voirie et après en avoir délibéré, le conseil municipal juge prioritaire de réaliser les travaux de voirie 2014 comme suit dans la limite des crédits ouverts (40 000€TTC)

- VC 13 route de MALAGNAC reprise et revêtement bicouche

**- VC 505 La Peyruge reprise et empierrement
- VC 514 chemin de Fontalirant reprise sur nouvelle assiette, empierrement et comblement partiel de la mare.**

**- VC 301 carrefour de la TREMOUILLE mise en sécurité
- VC 516 chemin de la Tuillere revêtement bi couche
- VC 517 chemin du petit lac renforcement calcaire
- VC 509 Le Bousquet reprofilage, renforcement et revêtement**

bicouche sur tronçons

bicouche sur tronçons

- VC 401 La Baronie reprofilage, renforcement et revêtement

Il autorise le Maire à demander des devis à 3 entreprises par pli cacheté pour une réalisation des travaux avant fin octobre 2014.

Cet ordre prioritaire restera opportun pour les années à venir en fonction des moyens dont nous disposerons.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) Propositions de prêt :

Afin de financer les travaux de mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes, un prêt de 10 000€ avait été envisagé au cours de l'exercice 2013. Ces 10 000€ sont inscrits dans les restes à réaliser du budget primitif. Par ailleurs au cours d'un précédent conseil municipal, l'assemblée avait été informée de l'accord tacite de M.DEVAUX, propriétaire du terrain situé au centre bourg (section B2 parcelles 1005 et 1008), de le vendre à la commune pour la réalisation d'un projet d'aménagement du centre bourg. Le prix demandé est de 14 500€.

Le Maire propose donc de solliciter un emprunt global pour un montant de 25 000€.

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour un montant de 25 000€ sur une durée de 5 ans à échéances constantes au taux nominal de 2,17%. Cet emprunt a pour objet de concourir à la réalisation des toilettes de la salle des fêtes (pour 10 000€) et à l'acquisition d'un terrain dans le cadre du projet global de rénovation du centre bourg (pour 15 000€).

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) Indemnités au comptable du Trésor :

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 , vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire a renouvelé le mobilier de la salle des fêtes pour un montant total en investissement de 4584,07€ subventionné à hauteur de 1881 € HT sur la réserve parlementaire du sénateur M.BERIT DEBAT, et 1881€ HT sur fonds propres.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C) Compte-rendu des délégations des conseillers municipaux :

Mme LACHAUD fait le bilan de la réunion avec l'ADMR où une nouvelle présidente a été élue et où les difficultés de trésorerie ont été évoquées au regard d'une baisse des demandes et des coûts de formation.

F.SAULIERE évoque la dernière assemblée du SIVS consacrée au budget.

D.GIROU fait le point sur le travail de recensement des tombes au cimetière où la municipalité doit mettre en place un columbarium en trouvant l'espace nécessaire.

F.SAULIERE fait le compte rendu de la commission « chemins ruraux » qui a rencontré M. BOUCHER du SORBIER suite à la lettre qu'il avait fait parvenir demandant l'aliénation du chemin rural du SORBIER à CAGUEFER, faisant état d'une prescription de 30 ans.

La commission lui a exposé que le conseil municipal pourrait envisager de répondre favorablement à sa demande (chemin dont l'assiette n'apparaît plus sur le terrain) mais, comme cela s'est fait pour d'autres demandes, cela passerait, s'il l'accepte par une vente dont il aurait toutes les charges à assumer (enquête publique, frais de géomètre et de notaire.)

Un courrier lui sera adressé dans ce sens avec les tarifs de vente en vigueur (0,30€ le m²)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de vendre, à sa demande, à M. BOUCHER le chemin rural dit du SORBIER à CAGUEFER.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D) VIREMENTS DE CREDIT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de mandater la facture d'achat de matériel pour un montant de 1 294,69 € en investissement au compte 2188/999.

Cet achat représentant un premier équipement total en matériel pour l'atelier municipal, il est par ailleurs nécessaire de procéder aux virements de crédits ci-après :

- Petit matériel C/60632	- 1 300 €
- Autres immobilisations C/2188/999	+ 1 300 €
- Virement à la section d'investissement C/023	- 1 300 €
- Virement de la section de fonctionnement C/021	+ 1 300 €
- Dépenses imprévues C/020	- 3 000 €
- Mobilier salle des fêtes C/2184/70	+ 3 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

~~B~~